

## DE L'ÉVOLUTION DE L'ART D'ÉGLISE DANS LES PAROISSES CATHOLIQUES AU QUÉBEC, 1965-2005

Né en 1962 à Magog, l'auteur a déposé une thèse de doctorat à l'Université Laval, en 2004, sous la direction de Claude Bergeron, sur l'avenir des églises au Québec. Accessible en ligne, sa thèse a été publiée à l'automne 2005 aux Presses de l'Université Laval. Richard Gauthier est stagiaire post-doctoral à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain à l'Université du Québec à Montréal.

> RICHARD GAUTHIER

Dans la seconde moitié du vingtième siècle, l'évolution de l'art d'église dans les paroisses catholiques au Québec a sensiblement modifié les représentations familières que l'on se faisait du patrimoine ecclésial. Sans cesser d'être la maison de Dieu, l'église est devenue la maison du peuple de Dieu, comme l'a remarqué l'historien de l'architecture Claude Bergeron<sup>1</sup>. Il en a résulté de nouvelles formes architecturales articulées autour de l'autel en des plans ramassés. Hormis le lyrisme de quelques églises de la modernité<sup>2</sup>, l'apparence extérieure de plusieurs de ces nouvelles églises était plus modeste que celle des précédentes.

Cette épopée est tout à la fois dépassée et grosse de nouveaux chamboulements qui marquent à leur tour notre époque. Mieux connaître l'évolution de l'art d'église dans les paroisses catholiques au Québec depuis 1965 implique donc un bref survol de cette période qui culmine dans l'effervescence du concile Vatican II et de ses lendemains immédiats.

Les débuts de la réforme liturgique sont encore mal connus des spécialistes, malgré toutes les études qui existent sur le sujet. Habituellement, on se contente de se référer aux expérimentations de célèbres liturgistes, comme Romano Guardini qui regroupait l'assemblée liturgique autour de l'autel, et à des tentatives architecturales plus ou moins fructueuses pendant l'entre-deux-guerres, mais, tout de même annonciatrices. Il y a bien quelques auteurs qui évoquent au passage les messes célébrées dans les camps de concentration lors des conflits mondiaux et les messes scouts en plein air



ILL. 1. L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE, DESCHAILLONS, CLAUDE G. LECLERC, ARCHITECTE, 1986. VUE DE LA FAÇADE.

pour expliquer la montée graduelle du mouvement, mais ils le font sans suffisamment développer leurs assertions. Faute de mieux, avançons donc l'idée que la réforme liturgique aurait bénéficié d'avancées vécues dans de petits groupes sélects, en décalage, semble-t-il, avec les épanchements de la piété populaire.

C'est un pape réputé conservateur, soit Pie XII, qui a donné le feu vert à la réforme liturgique. Il l'a fait en autorisant tout d'abord les Allemands à célébrer la messe dialoguée entre le prêtre et les fidèles. Par la suite, à l'occasion de l'année mariale 1954, il a exhorté les évêques du monde entier à encourager la participation active des fidèles lors des rassemblements liturgiques. Les évêques ont suivi et, en 1956, ceux de France ont publié un *directoire pastoral* sur la messe. Imitant leurs cousins français, les évêques de la province ecclésiastique de Montréal ont emboîté le pas avec leur propre *directoire* en 1960, alors qu'un important colloque sur l'aménagement liturgique des églises se tenait à Versailles au mois de septembre de la même année. Un à un, les décrets conciliaires venaient corroborer la réforme liturgique en cours et avant même la fin du concile Vatican II, en 1965, la province ecclésiastique de Montréal se dotait de son *directoire* sur l'aménagement des églises. En fait, ce dernier *directoire* a servi de guide à l'ensemble du Québec. Ce n'est qu'en 1988 que le diocèse de Québec et d'autres diocèses limitrophes à ce dernier ont adopté leur propre guide.

La réforme liturgique qui a bénéficié du *placet* des Pères du concile a été reçue dans l'enthousiasme par bon nombre des Québécois engagés dans l'Église catholique. Un art d'église articulé à ce nouvel esprit s'est alors implanté d'une façon systématique à la grandeur du Québec. Mais, dès 1965, soit l'année de la fin du concile,

une baisse marquée dans la construction des nouvelles églises était enregistrée. Une des raisons les plus souvent évoquées pour expliquer cette baisse subite est le changement apporté par la Révolution tranquille qui a été initiée par l'élection en juin 1960 d'un gouvernement réformateur à Québec. La pratique religieuse traditionnelle étant perçue comme un archaïsme par une majorité de Québécois, la plupart se sont affranchis des points de repères habituels pour définir leurs croyances, laissant aux sociologues, aux statisticiens et à d'autres professionnels le soin de démêler tout cela.

Peu à peu, l'enthousiasme a cédé le pas à la perplexité parmi les fidèles les plus engagés. Bon an mal an, seule une poignée d'églises ont été construites et l'on est même en droit de se demander si la réforme liturgique n'a pas été le chant du cygne de cette tradition d'architecture multiséculaire au Québec. En tout cas, l'Église catholique semble actuellement tiraillée entre deux grandes orientations pastorales, soit, d'une part, adopter une attitude de repli sous prétexte que les temps sont mauvais ou, d'autre part, affronter les grands vents de la modernité, voire de la postmodernité, et chercher à établir un dialogue fructueux avec la culture québécoise contemporaine. Or, une analyse fine de l'évolution de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec témoignerait surtout de la deuxième option.

## DE L'ÉVOLUTION DES IDÉES

Un des indicateurs les plus fiables pour suivre l'évolution des conceptions de l'art d'église des paroisses catholiques est d'étudier les procès-verbaux des réunions des comités d'art sacré diocésains, puisqu'ils exercent l'arbitrage en la matière. Aux fins d'un suivi, au moins deux comités d'art sacré sont incontournables, soit celui

du diocèse de Québec et celui du diocèse de Montréal.

Le diocèse de Québec, l'aîné des deux, a un comité d'art sacré depuis 1937. Composé uniquement d'ecclésiastiques, il avait un mandat assez conservateur qui reflétait bien l'état de l'art d'église dans les paroisses de ce diocèse à cette période. Néanmoins, dans l'histoire pré-conciliaire du comité d'art sacré de Québec commençait à s'établir un partenariat avec l'État pour la sauvegarde des églises de valeur patrimoniale. Non seulement le comité d'art sacré de Québec permettait-il que l'État dresse un inventaire des biens ecclésiastiques du diocèse en vue de la sauvegarde nationale des plus estimables d'entre eux, mais tout indique qu'il l'aidait volontiers dans cette tâche. Ce partenariat autour de l'intérêt patrimonial des églises en viendra, à partir de la période postconciliaire du comité d'art sacré, à prendre le dessus sur le mandat premier qui est de veiller à l'épanouissement de l'art d'église selon les règles ecclésiastiques.

À l'occasion du concile Vatican II (1962-1965), le comité est en quelque sorte refondé. Son mode de fonctionnement est modernisé, il se laïcise de plus en plus et, heureusement, des femmes viennent à y siéger. Tout d'abord, l'application des nouveaux décrets conciliaires uniformisant la réforme liturgique a accaparé l'agenda du comité d'art sacré. Mais, les paroisses participant avec enthousiasme à l'*aggiornamento* conciliaire, l'accompagnement du comité d'art sacré n'a été que de courte durée. Rapidement, des préoccupations patrimoniales en sont venues à occuper prioritairement son emploi du temps, car des interprétations fallacieuses de la réforme liturgique, par des curés qui croyaient faire œuvre pie en rompant les liens avec le passé dans le contexte du ressac de la Révolution tranquille, ont fait

en sorte que la vente de biens mobiliers de grande valeur patrimoniale, ainsi que le réaménagement un peu trop allègre d'églises, exigeaient un resserrement du contrôle diocésain. Bien que les choses se soient quelque peu calmées à la suite des procès de L'Ange-Gardien dans les années 1980 (où l'on avait vu ou su que sur la sellette d'un tribunal s'était retrouvé l'un de ces curés malcommodes)<sup>3</sup>, il s'avère que le souci partagé de la sauvegarde patrimoniale des églises et de leurs trésors domine, depuis le dernier quart de siècle au diocèse de Québec, le comité d'art sacré en tête. À travers tous ces événements, le comité d'art sacré en est venu à s'efforcer de conceptualiser une dialectique un tantinet étriquée au point de définir les églises et ce qui les orne comme de l'« art sacré, patrimoine culturel » – pour reprendre cette parataxe<sup>4</sup> tirée d'un procès-verbal du comité d'art sacré – ou comme un « patrimoine culturel et national », en spécifiant que ce qui orne les églises doit demeurer « dans la Province et pour le bénéfice de tous », comme en font foi d'autres procès-verbaux<sup>5</sup>.

Au diocèse de Montréal, le comité d'art sacré a été institué en 1970 après quelques recommandations allant dans le même sens. La figure emblématique de l'abbé Claude Turmel, son directeur, l'a accompagné tout au long de sa période héroïque qui s'est en quelque sorte terminée avec la création de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, en 1995. D'entrée de jeu, l'abbé Turmel et son comité d'art sacré ont cherché à stopper le processus de démolitions d'églises montréalaises. Grâce à leurs efforts et à ceux d'autres groupes de pression, l'évêque, d'une part, et le ministère des Affaires culturelles, d'autre part, se sont davantage sensibilisés à la situation particulière de la métropole. Au diocèse, on a instauré une politique patrimoniale en 1975, en optant pour la conservation des églises, quitte à devoir



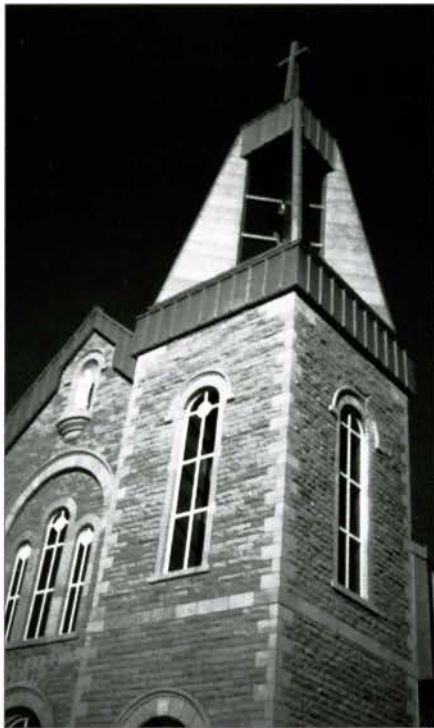
ILL. 2. L'ÉGLISE SAINT PATRICK, QUÉBEC. BRISBIN, BROOK & BEYNON, ARCHITECTES, 1988. VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE ET DU COMPLEXE IMMOBILIER.

en léguer à la société civile. Un chanoine, le futur évêque de Montréal et cardinal Jean-Claude Turcotte, était impliqué dans la mise en place de cette politique qui ébauchait une avenue mitoyenne entre la sacralisation et la profanation, soit la « profanisation » (c'est-à-dire la valorisation du profane sans que soit causé un préjudice sérieux au sacré).

Par ailleurs, l'État québécois a donné plus de mordant à sa législation en adoptant en 1972 la Loi sur les biens culturels en plus de permettre que la région de Montréal fasse moins piètre figure que celle de Québec en ce qui concerne le nombre de classements. Jusqu'à récemment, la politique patrimoniale du diocèse fonctionnait relativement bien. Maintenant que le statut de la Fondation du patrimoine religieux apparaît par moments incertain, la situation actuelle, précaire et mouvante, en rend plusieurs circonspects. Néanmoins, des progrès s'enregistrent et les églises du diocèse de Montréal apparaissent de plus en plus comme étant les maisons de tous, sans cesser d'être les maisons de Dieu et du peuple de Dieu.

## DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

À l'évolution des conceptions de l'art d'église dans les paroisses catholiques au Québec, se joint celle de nouvelles pratiques qui accompagnent le culte. D'une part, elles sont la suite logique de l'idée de l'église comme maison de tous et, d'autre part, elles la précèdent en concrétisant cette vue de l'esprit. Encore controversées, les nouvelles pratiques sont la plupart du temps occasionnelles, mais, puisqu'elles gagnent en popularité, il est à prévoir qu'elles ne feront bientôt plus exception. Des concerts et bien d'autres performances artistiques se tiennent dans les églises, le tourisme les intègre à ses circuits et des nouveaux rituels les animent quelquefois, telles des funérailles laïques qui sont parmi les nouvelles pratiques les plus étonnantes. Dans tout cela, la priorité est accordée au for intérieur, à l'intuition et au bon jugement, avec un coefficient de risques à assumer de part et d'autre. Des cheminements en viennent ainsi à s'entrecroiser, où l'on se rencontre, et où il arrive que l'on s'enrichisse mutuellement.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 7 NOVEMBRE 2002

ILL. 3. LA DEUXIÈME ÉGLISE SAINT-MARC, SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES. MICHEL DALLAIRE, ARCHITECTE, 1988. LA VIEILLE FAÇADE INTÉGRÉE.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 25 NOVEMBRE 2002

ILL. 6. L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES, QUÉBEC [DANS L'ANCIENNE VILLE DE CHARLESBOURG]. JEAN G. GRONDIN, ARCHITECTE, 1992. LES FENÊTRES EN RESSAUT.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 7 NOVEMBRE 2002

ILL. 4. LA DEUXIÈME ÉGLISE SAINT-MARC, SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES. MICHEL DALLAIRE, ARCHITECTE, 1988. LE CHEVET.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 10 DÉCEMBRE 2002

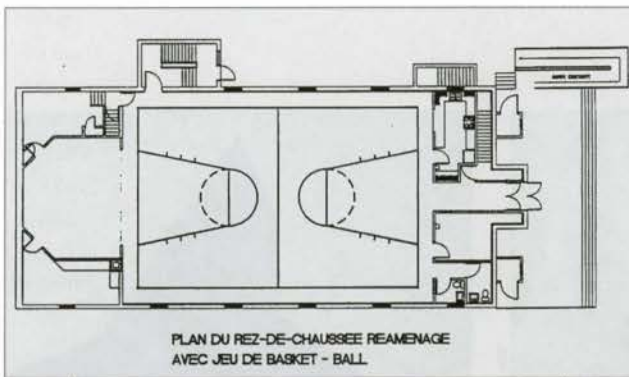
ILL. 5. L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, ÎLE D'ORLÉANS. YVES GAGNON, JEAN G. GRONDIN, ARCHITECTES, 1992. VUE EXTÉRIEURE.

## DE L'ÉVOLUTION DES FORMES ARCHITECTURALES

Autant que les idées qui circulent et les nouvelles pratiques, l'évolution des formes architecturales témoigne de l'air du temps. De 1985 à 2003, c'était le diocèse de Québec qui était le chef de file avant-gardiste dans le domaine. Depuis deux ans, le diocèse de Montréal commence à rattraper son retard à l'égard du diocèse de Québec et il risque fort de le dépasser bientôt. D'autres diocèses plus modestes, comme ceux de Saint-Jean-Longueuil et de Sherbrooke, ne paient pas de mine non plus. Avec les deux diocèses métropolitains les plus importants, ils donnent un bon aperçu de l'évolution de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec. L'année 1985 a été arrêtée comme celle du début de notre étude des formes architecturales, puisque c'est l'année où s'achève l'étude de l'historien de l'architecture Claude Bergeron.

Au diocèse de Québec, la demi-douzaine de nouvelles églises paroissiales construites depuis 1985 ne témoigne pas une période différente de la précédente. Leur

style est varié et elles sont généralement modestes. Un certain retour de la tradition s'opère avec la réaffirmation du clocher et de la façade, comme à Saint-Patrick, à Saint-Marc-des-Carières, à Notre-Dame-des-Laurentides, ainsi que dans la reconstitution de l'église Saint-François-de-Sales, à l'île d'Orléans. À l'intérieur des nouvelles églises, la distribution des espaces autour de l'autel présente un plan ramassé, favorisant la participation active des fidèles, conformément aux décrets du concile Vatican II sur la liturgie. Se remarquent souvent dans ces nouvelles églises des confessionnaux aménagés selon de nouvelles règles, promues sous le pontificat de Jean-Paul II cette fois-ci. Normalement, ces nouveaux confessionnaux offrent la forme ancienne du sacrement de la réconciliation, l'auriculaire, ainsi que la nouvelle forme qui favorise le dialogue à visages découverts. Des chapelles d'adoration prennent quelquefois place dans un espace légèrement en retrait et fermé du lieu de culte. Elles permettent aux fidèles de venir y prier sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir toute l'église. En matière d'art d'église dans les paroisses, le renouveau architectural au



COMMISSION SCOLAIRE LA RIVERAINE. PROJET « SALLE MULTI-FONCTIONNELLE » PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, BEAUCOUR, MARS 1996, ANNÉE.

ILL. 7. L'ÉGLISE SAINTE-FRANÇOISE-ROMAINE, SAINTE-FRANÇOISE DE LOTBINIÈRE. MORIN & LEMAY, ARCHITECTES, 1997. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE.



COLL. DÉPARTEMENT DE CONSTRUCTION DU DIOCÈSE DE QUÉBEC. PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 14 AVRIL 1997.

ILL. 9. L'ÉGLISE SAINTE-FRANÇOISE-ROMAINE, SAINTE-FRANÇOISE-ROMAINE DE LOTBINIÈRE. MORIN & LEMAY, ARCHITECTES, 1997. UNE PARTIE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.

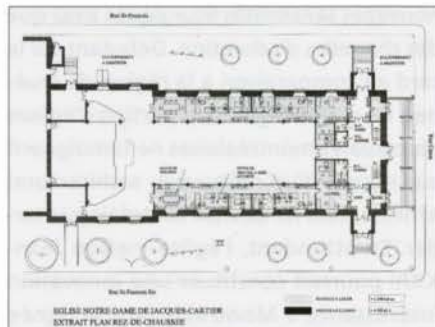


COLL. DÉPARTEMENT DE CONSTRUCTION DU DIOCÈSE DE QUÉBEC. PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 14 AVRIL 1997.

ILL. 8. L'ÉGLISE SAINTE-FRANÇOISE-ROMAINE, SAINTE-FRANÇOISE-ROMAINE DE LOTBINIÈRE. VUE EXTÉRIEURE.

diocèse de Québec est initié par les réaménagements partiels d'églises, à Sainte-Françoise-Romaine, en 1997, à Saint-Philias et à Notre-Dame-de-Jacques-Cartier, en 2003. Dans les deux premiers cas, l'église a été vendue à la municipalité tout en continuant de servir au culte. D'autres fonctions répondant à des besoins profanes y cohabitent avec le culte. Quant à l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier, à Québec, c'est la paroisse qui gère l'utilisation mixte des lieux, regroupant sous un même clocher le sacré et le profane.

Au diocèse de Montréal, devant celui de Québec en population catholique, huit nouvelles églises paroissiales ont été construites depuis 1985, principalement à cause de l'essor de la banlieue ainsi que de l'épanouissement des communautés ethniques. Comme au diocèse de Québec, ces nouvelles églises montréalaises ne diffèrent pas vraiment de celles de la période précédente. Assez modestes, elles offrent une grande panoplie de styles. Certains traits d'églises paroissiales de la période précédente s'y continuent, comme en font foi des plans plus traditionnels subdivisés d'une manière tripartite à Saint-Conrad et



COLL. LES ARCHITECTES DALLAIRE ET DUCHESNEAU

ILL. 10. L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-JACQUES-CARTIER, QUÉBEC. GILLES DUCHESNEAU, ARCHITECTE, 2002-2003. PLAN DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL.



COLL. LUC NIPPEN

ILL. 11. L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-JACQUES-CARTIER, QUÉBEC. RAPHAËL GIROUX, ARCHITECTE, 1851-1853. INTÉRIEUR.



COLL. LUC NIPPEN

ILL. 12. L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-JACQUES-CARTIER, QUÉBEC. GILLES DUCHESNEAU, ARCHITECTE, 2002-2003. INTÉRIEUR APRÈS LES TRAVAUX.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DE 1986.

ILL. 13. L'ÉGLISE SAINT-CONRAD, MONTRÉAL [DANS L'ANCIENNE VILLE D'ANJOU]. MICHELANGE PANZINI, ARCHITECTE, 1985. VUE DE LA FAÇADE.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 4 NOVEMBRE 2002.

ILL. 16. L'ÉGLISE SAINT-GILBERT, MONTRÉAL [DANS L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-LÉONARD]. LUC DURAND, ARCHITECTE, 1989. LA FAÇADE APRÈS LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DE 1986.

ILL. 14. L'ÉGLISE SANTA CRUZ, MONTRÉAL. CELESTINO GARCIA, ARCHITECTE, 1986. INTÉRIEUR.



COLL. DÉPARTEMENT DE CONSTRUCTIONS DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 14 AVRIL 1987.

ILL. 15. L'ÉGLISE SAINT-GILBERT, MONTRÉAL [DANS L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-LÉONARD]. RAYMOND LEMIEUX, JEAN-JACQUES FORCIER, ARCHITECTES, 1966. LA FAÇADE AVANT L'INCENDIE.

à Saint-Gilbert. Également, on y trouve des confessionnaux aménagés selon les nouvelles sensibilités liturgiques ainsi que des chapelles d'adoration. Débutant sur le tard en comparaison à la région de Québec, les réaménagements partiels d'églises paroissiales montréalaises ne témoignent pas encore d'un renouveau architectural affirmé; cela ne devrait toutefois pas tarder. En attendant, l'église-maison Jean-XXIII pourrait constituer une innovation intéressante à Montréal, dans la lignée des travaux de l'architecte Jean Cosse et de Dom Frédéric Debuyst au monastère bénédictin de Clerlande, en Belgique. L'église-maison Jean-XXIII est comme l'expression d'un rejet de la figure traditionnelle du patrimoine ecclésial, laquelle est surtout axée sur la valeur en principe unique et cosmique du temple, contrairement aux modes de rassemblements des premières communautés chrétiennes. En conformité avec la commande de la paroisse, l'architecte montréalais Pierre Labonté a donc cherché à valoriser la vie communautaire des fidèles.

Limitrophe au diocèse de Montréal, celui de Saint-Jean-Longueuil, où se trouve la population catholique la troisième en importance au Québec, compte trois

nouvelles églises paroissiales depuis 1985. S'y ajoute une église paroissiale partiellement réaménagée. Les trois nouvelles églises reprennent des lignes traditionnelles que l'on trouvait déjà à Montréal pendant la période précédente. La première, l'église de la paroisse Good Shepherd, inaugure cette série qui la distingue de la période de construction des années 1970 et 1980 au diocèse de Saint-Jean-Longueuil. À l'époque, on avait privilégié la construction de centres communautaires de paroisse au succès discutable étant donné leur pauvreté symbolique. Dans les trois nouvelles églises, la possibilité de s'y recueillir est négligée, l'accent étant plutôt mis sur le rassemblement liturgique. En revanche, des confessionnaux aménagés selon les plus récentes directives vaticanes s'y trouvent dans une proportion semblable à celle des diocèses de Québec et de Montréal. Quant au réaménagement de l'église Notre-Dame-de-la-Garde, il relève d'une entente originale. Bien que la Ville de Longueuil occupe une bonne partie du complexe paroissial comprenant le presbytère et l'église et défraie les coûts d'entretien des lieux, elle n'en est pas le propriétaire. Ce privilège reste celui de la paroisse. De plus, le nouveau centre communautaire ainsi constitué a conservé le vocable de la paroisse comme Centre de



ILL. 17. L'ÉGLISE SAINT-FERDINAND, LAVAL. GILLES LAVIGUEUR, MARC DROUIN, ARCHITECTES, 1989. LE CHEVET.

COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATEE DU 1ER DECEMBRE 2002



ILL. 18. L'ÉGLISE JEAN-XXIII, MONTRÉAL [DANS L'ANCIENNE VILLE D'ANJOU]. PIERRE LABONTÉ, ARCHITECTE, 1999. VUE SUR L'ENTRÉE PRINCIPALE.

COLL. PIERRE LABONTE, PHOTOGRAPHIE D'YVAN DOIRE DATEE DE L'AN 2000

vie de quartier Notre-Dame-de-la-Garde. L'entente entre la Ville de Longueuil et la paroisse vaut pour cinquante ans et l'évêque a été désigné comme arbitre en cas de conflit entre les deux parties.

Au diocèse de Sherbrooke, au territoire excentré par rapport aux principaux centres urbains québécois, cinq nouvelles églises paroissiales ont été construites depuis 1985. Elles ne s'écartent pas des grands courants stylistiques qui affectent les autres. En fait, on compte parmi les nouvelles églises paroissiales du diocèse de Sherbrooke le lieu de culte de Saint-Jacques-le-Majeur, édifié avec les moyens du bord et rapidement devenu un centre communautaire civique (la paroisse voisine de Disraeli dessert maintenant la petite municipalité). À Danville, une nouvelle église paroissiale a remplacé la première, incendiée. Achevée en 2002, l'église Sainte-Anne témoigne d'un style postmoderne assagi en plus de respecter agréablement la figure du patrimoine ecclésial typique de l'Estrie. Par contre, tout comme à Saint-François-de-Sales, à l'île d'Orléans, on aurait intérêt à mieux harmoniser à l'ensemble l'aménagement intérieur. Par ailleurs, la vogue des chapelles d'adoration n'a pas encore



ILL. 19. L'ÉGLISE JEAN-XXIII, MONTRÉAL [DANS L'ANCIENNE VILLE D'ANJOU]. PIERRE LABONTÉ, ARCHITECTE, 1999. LE LIEU DE CULTE.

COLL. PIERRE LABONTE, PHOTOGRAPHIE A L'ENFILE INCURVEE D'YVAN DOIRE DATEE DE L'AN 2000



ILL. 20. L'ÉGLISE MADRE DEI CRISTIANI, MONTRÉAL [DANS L'ANCIENNE VILLE LASALLE]. VICTOR SIMION, ARCHITECTE, 2000. LA FAÇADE.

COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATEE DU 19 MAI 2005

atteint les nouvelles églises de paroisse du diocèse de Sherbrooke, mais les confessionnaires y sont habituellement réaménagés avec le souci d'une pastorale renouvelée du sacrement du pardon.

De 1985 à 2002, les diocèses de Québec, de Montréal, de Saint-Jean-Longueuil et de Sherbrooke ont construit à eux seuls plus de la moitié des nouvelles églises de paroisse catholiques au Québec. Il est donc raisonnable de croire qu'ils donnent un bon aperçu de l'évolution des formes architecturales de cette tradition architecturale. Modestes et de styles variés, les nouvelles églises paroissiales ne sont pas nombreuses au regard d'un passé pas si lointain. De plus, la figure du patrimoine ecclésial que plusieurs d'entre elles promeuvent tranche nettement avec l'image



ILL. 21. L'ÉGLISE MADRE DEI CRISTIANI, MONTRÉAL [DANS L'ANCIENNE VILLE LASALLE]. VICTOR SIMION, ARCHITECTE, 2000. INTÉRIEUR.

COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATEE DU 19 MAI 2005



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 3 NOVEMBRE 2002.

ILL. 22. L'ÉGLISE GOOD SHEPHERD, BROSSARD. SAROLI ET PALUMBO, ARCHITECTES, 1989. VUE DE LA FAÇADE.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 25 OCTOBRE 2002.

ILL. 25. L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, LONGUEUIL. ANDRÉ BOUDRIAS, ARCHITECTE, 2002. LA PARTIE PROFANE DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.



COLL. PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE, SAINTE-JULIE.

ILL. 23. L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE, SAINTE-JULIE. PIERRE LECLERC, ARCHITECTE, 1992. L'ÉGLISE ET UNE PARTIE DE SON ENVIRONNEMENT URBAIN.



COLL. RICHARD GAUTHIER, PHOTOGRAPHIE DATÉE DU 25 OCTOBRE 2002.

ILL. 24. L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, LONGUEUIL. ANDRÉ BOUDRIAS, ARCHITECTE, 2002. LE PERRON DU CÔTÉ.

avant-gardiste qu'avaient véhiculée les églises modernes des années 1955-1975. Un certain retour à des formes plus traditionnelles s'observe, notamment par une façade feignant la monumentalité, par l'ajout fréquent d'un clocher qui se dresse et, à l'intérieur, par une subdivision tripartite de l'espace. Du point de vue liturgique, les décrets du conciliaire sont assez bien suivis. Toujours, des bancs sont distribués devant un autel rapproché; toujours, le lieu de culte favorise le rassemblement, la participation active ainsi que le dialogue entre le prêtre et les fidèles. L'aménagement de confessionnaux plus adaptés témoigne de ces principes; de même, la légère distinction qui s'opère entre le lieu de rassemblement et le lieu de dévotion. Ce dernier, traditionnellement relégué devant un autel latéral dans le bras du transept, est maintenant de plus en plus confiné à une chapelle d'adoration. Les avantages de l'aménagement d'une chapelle d'adoration sont d'offrir une quiétude plus appropriée à la dévotion ainsi qu'une accessibilité généralement plus facile par une porte latérale dans le contexte actuel des églises seulement ouvertes à l'occasion. Enfin, l'amorce du renouveau architectural que sont les réaménagements partiels d'églises paroissiales mérite une grande

attention. Il annonce des chamboulements majeurs de l'image que nous nous faisons des églises des paroisses catholiques et de notre manière de les habiter.

## CONCLUSION

Somme toute, au regard de l'évolution de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec, tant en matière d'idées, de pratiques que des formes architecturales, la figure familière du patrimoine ecclésial revient en force après l'éclipse momentanée de l'épopée moderne. La recherche d'une image pérenne des églises paroissiales dominerait, particulièrement en ce qui a trait à leur profil dans le paysage québécois, qu'il soit urbain ou rural. Ladite recherche se fait au point de malmenier régulièrement les attentes liturgiques qui devraient logiquement être prioritaires, au profit d'autres besoins, plus difficiles à énoncer et à fonder, mais tout de même déterminants. Par exemple, à Saint-Marc-des-Carières, dans le diocèse de Québec, la population a investi des sommes considérables pour intégrer l'ancienne façade à la nouvelle église et pour installer de nouvelles cloches au clocher, qui reproduisent à l'identique le tintement des anciennes cloches endommagées par un incendie. Et il est révélateur que le chœur, à l'aménagement plus pauvre, ait bénéficié de moindres sommes. Discutable, du point de vue de la nouvelle liturgie et de son ecclésiologie sous-jacente, la monumentalité affichée de plusieurs nouvelles églises paroissiales vient corroborer l'idée que la figure familière du patrimoine ecclésial s'écarte des seuls besoins ecclésiaux. En tant qu'élément structurant du paysage, l'évolution de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec semble emprunter une tangente surprenante qui ne l'est, tout compte fait, que parce qu'elle échappe aux poncifs des discours consacrés. Dans la complexité de ses aléas, cette tradition d'architecture est

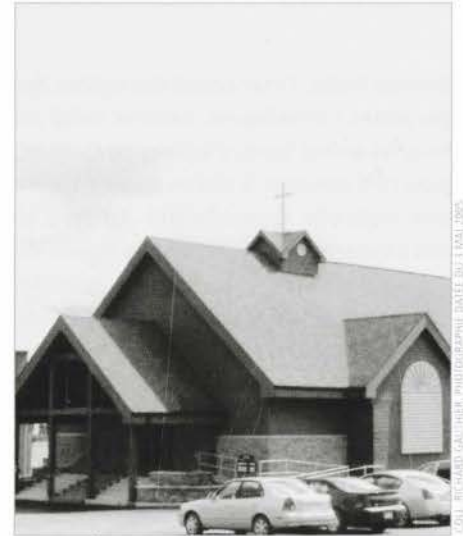




ILL. 26. L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE, SHERBROOKE. MICHEL JUBINVILLE ET JEAN MAILHOT, ARCHITECTES, 1989. LA FAÇADE.



ILL. 27. L'ÉGLISE SAINT-CHARLES-GARNIER, SHERBROOKE. MICHEL JUBINVILLE ET JEAN MAILHOT, ARCHITECTES, 1990. VUE SUR LA FAÇADE.



ILL. 28. L'ÉGLISE SAINT-GABRIEL, STRATFORD. MICHEL FONTAINE, ARCHITECTE, 1998. VUE EXTERIEURE.

actuellement faite de tâtonnements destinés à lui assurer sa survivance.

### ET L'AVENIR?

Au Québec, le culte est paradoxalement de plus en plus relativisé dans les églises des paroisses catholiques. Non seulement les administrations des diocèses envisagent-elles la désaffectation culturelle de plusieurs églises de leur parc immobilier, mais ces mêmes administrations sont en train de passer à l'action! Le manque de ressources financières et humaines les accule à cet extrême. Alors, augmente le risque de compromettre la figure du patrimoine ecclésial.

Pour contrer cette fragilisation de l'appui traditionnel qu'offre la fonction première des lieux qui est le culte, le recours à l'enracinement communautaire, qui constitue aussi un vecteur traditionnel des églises, apparaît maintenant la panacée. Pourtant, elle a ses limites, car de nouveaux usages entraînent à plus ou moins long terme des formes idoines, selon la formule bien connue que la forme suit la fonction. Bien sûr, enraciner à nouveau les églises dans la vie communautaire représente une voie d'avenir, mais, dans cette visée,

il faut prendre certaines précautions afin de ne pas engendrer d'autres difficultés potentielles qui n'accorderaient qu'un simple répit aux forces destructrices.

Conséquemment, il est bon de se rappeler que l'hétérotopie traverse la figure du patrimoine ecclésial québécois et il n'est pas à exclure que sa perte risquerait, à elle seule, de compromettre la pérennité des églises. D'une part, le philosophe Paul Ricœur avait averti des risques que l'on pourrait encourir advenant un appauvrissement de ce genre<sup>6</sup>. D'autre part, l'historien de l'architecture Claude Bergeron laisse présager, dans son étude sur les églises, que l'hétérotopie soit un invariant du patrimoine ecclésial<sup>7</sup>. Traditionnellement associée au culte au point de s'y confondre par moments, l'hétérotopie, ce terme foucauldien<sup>8</sup>, renvoie aux qualités d'un « espace autre », à ce non-lieu hors du langage commun et pourtant localisable, tous deux intrinsèques à l'image traditionnelle que l'on se fait des églises. Dans un contexte où le culte est de plus en plus relativisé, on ne gagnerait pas à chercher à garantir, ne serait-ce que dans un espace plus restreint des lieux, l'atmosphère propre aux églises des paroisses? Et c'est possible sans le culte :



ILL. 29. L'ÉGLISE SAINTE-ANNE, DANVILLE. DENIS SAINT-LOUIS, ARCHITECTE, 2002. LA FAÇADE.

la Sainte-Chapelle à Paris en est un exemple patent, universellement applaudi de surcroît.

Somme toute, l'état actuel des églises des paroisses catholiques, comme celui de tous les autres types d'églises au Québec, pourrait pousser à croire que se trame une nouvelle Querelle des Anciens et des Modernes, dans la longue lignée du *Sophiste* de Platon qui porte à accorder davantage d'importance au choc titanique de mondes supposément immuables, au détriment des médiations plus subtiles qui s'opèrent. Or, après avoir consacré beaucoup de temps à l'étude de l'évolution de l'art d'église dans les paroisses catholiques au Québec depuis 1965, nous serions plutôt enclins à nous efforcer d'accepter l'inconfort de mouvances qui semblent se parer d'épithètes.

## NOTES

1. Bergeron, Claude, 1987, *L'architecture des églises du Québec. 1940-1985*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 31.
2. On est en droit de se demander si un bon nombre d'églises modernes ne sont pas davantage des monuments de la modernité plutôt que des représentants du patrimoine ecclésial. À moins que la nature des églises empêche de trancher nettement une question de ce genre, comme Edgar De Bruyne l'avait écrit : « L'art chrétien surpasse le profane, mais en l'embrasant » (De Bruyne, Edgar [1re éd. 1946] 1998, *Études d'esthétique médiévale*, tome 2, Paris, Albin, p. 566).
3. En avril 1976, les marguilliers de la paroisse de L'Ange-Gardien, sur la côte de Beaupré, près de Québec, intentent une poursuite pour obtenir l'annulation de transactions effectuées par leur curé, lesquelles impliquaient des objets destinés au culte. Les jugements rendus par le juge Paul-Étienne Bernier, en Cour supérieure du Québec en 1980, puis par le juge Albert Malouf, en Cour d'appel du Québec en 1987, ordonnent la restitution desdits objets à la paroisse. Des musées nationaux étant compromis, l'affaire fait des remous.
3. La parataxe est une construction linguistique par juxtaposition, sans qu'un mot de liaison indique la nature du rapport entre les propositions.
4. Procès-verbaux du 25 septembre 1968 (pt IV.e, p. 7), du 18 décembre 1968 (pt IV, p. 4), du 30 avril 1969 (pt IV.b, p. 4-5), du 28 avril 1971 (pt IV, p. 4) et du 2 avril 1986 (pt 9.4, p. 5).
5. Valdès, Mario J., 1987, *A Ricœur Reader*, Toronto, Buffalo, University of Toronto Press, p. 200 et ss.
6. Dans son étude sur les églises, Claude Bergeron (*op. cit.*) signale que l'église, sans cesser d'être la maison de Dieu, est devenue la maison du peuple de Dieu avec le concile Vatican II qui parachève la réforme liturgique. Maintenant, sans cesser d'être la maison de Dieu et la maison du peuple de Dieu, l'église deviendrait de plus en plus la maison de tous au Québec. Le « sans cesser » des deux formules, celle de Bergeron et la nôtre, suggère que l'hétérotopie qui traverse la figure du patrimoine ecclésial est destinée à perdurer, par le truchement de profondes mutations, si nécessaire.
7. Foucault, Michel [1<sup>re</sup> éd. en 1994] 2001, « Des espaces autres », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, p. 1571-1581.